

## PERMANENCES SANS RENDEZ VOUS

### DUOVIRI :

\* le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 14h à 16h30

### CONCILIATEUR DE JUSTICE :

\* le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

\* le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois de 9h à 11h

## PERMANENCES SUR RENDEZ VOUS

**NOTAIRE :** le 1<sup>er</sup> jeudi du mois à 10h

Tél. : 03 87 81 89 89

**AVOCAT :** 2<sup>e</sup> et dernier samedi du mois de 9h à 12h

Tél. : 03 87 81 89 89

**CRESUS :** mardi de 14h à 16h

Tél. : 06 08 21 43 08 (lundi au vendredi 10h-12h)

**POINT D'ACCUEIL ECOUTE JEUNES & PARENTS**

Tél. : 03 87 85 69 12

**SERVICE ACCUEIL & SOINS DU CMSEA**

Tél. : 03 87 88 53 79

## SUR CONVOCATION

Délégués du Procureur de la République

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Service de réparation pénale à l'égard des mineurs

Médiateurs pénaux

Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (PJJ & SEMO)

## INFOS PRATIQUES :

\* [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

\* [www.vos-droits.justice.gouv.fr](http://www.vos-droits.justice.gouv.fr)

\* [www.ado.justice.gouv.fr](http://www.ado.justice.gouv.fr)

\* [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

\* [www.cresus-moselle.fr](http://www.cresus-moselle.fr)

\* **08VICTIMES** : 08 842 846 37 (prix d'un appel local)

\* **Association ESPOIR de Forbach** (lutte contre les violences conjugales) : 03 87 84 83 29

\* **Violences conjugales info** : 3919 (appel gratuit d'un téléphone fixe ou mobile)

\* **Allô Service Public** : 3939 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

## PLAN DE SITUATION



## ANTENNE DE JUSTICE & DU DROIT DE CREUTZWALD

Pour plus d'informations  
Scannez le QR-code



[www.creutzwald.fr](http://www.creutzwald.fr)  
(rubrique vie pratique > antenne de justice)

[www.creutzwald.fr](http://www.creutzwald.fr)  
(rubrique vie pratique > antenne de justice)

12, rue Cochois - 57150 Creutzwald  
Tél. : 03 87 93 15 60 - Ou : 03 87 81 89 89

## PRESENTATION

- Une antenne de justice est un service de proximité, gratuit et confidentiel offrant une réponse rapide sur les droits et les obligations, une orientation et une aide à l'accomplissement des premières démarches de nature juridique ou administrative
- Les objectifs de l'antenne de justice et du droit sont les suivants :
  - Trouver une réponse locale rapide et adaptée à la petite délinquance
  - Répondre aux besoins d'aide juridique et de conseil
  - Soutenir les victimes
- L'antenne de justice constitue :
  - Le cadre privilégié des mesures de médiation et de conciliation
  - Le cadre de l'accès au droit
- **INFORMATION CONFIDENTIELLE, GRATUITE ET ANONYME**



## LISTE DES INTERVENANTS :

### LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

**Les Avocats** : apportent des conseils dans tous les domaines du droit.

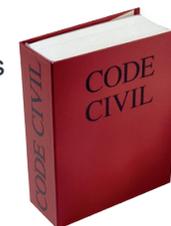
**Le Conciliateur de Justice** : favorise le règlement amiable des conflits entre particuliers, entreprises ou artisans.

**Le Notaire** : apporte des informations sur les droits successoraux, patrimoniaux et matrimoniaux.

**Le Délégué du Procureur de la République** : met en œuvre, à la demande et sous le contrôle du parquet, les mesures alternatives aux poursuites pénales décidées par le parquet pour les infractions de faible gravité (rappel à la loi, médiation pénale, mesure de réparation, composition pénale).

**Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** : met en œuvre les peines alternatives à l'incarcération, contrôle et fait respecter les obligations des mesures judiciaires.

**La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** : est chargée du suivi éducatif des mineurs poursuivis et condamnés pénalement.



### LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS :

**Duoviri – médiation pénale** : propose un service d'accès au droit et d'aide aux victimes (accueil, informations sur les droits et accompagnement dans les démarches). Par ailleurs, les médiateurs de l'association interviennent, sur demande du Procureur de la République, suite à un dépôt de plainte afin de rechercher une solution librement négociée entre les parties.

**Crésus Moselle** : recherche et propose des solutions, informe sur les démarches à effectuer, aide à constituer les dossiers pour les personnes en situation financière compromise.

**Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO)** : intervient dans le cadre d'un mandat du juge des enfants afin d'apporter soutien et conseil aux familles.

**Service de réparation pénale à l'égard des mineurs** : la réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime.

**Point d'Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP) du CMSEA** : reçoit les jeunes de 10 à 25 ans, accompagnés ou non de leurs parents, afin de résoudre leurs problèmes et de prévenir les conduites à risque.

**Service Accueil et Soins – Centre Moselle-Est du CMSEA** : propose un accompagnement aux personnes dépendantes aux produits psycho actifs (drogue, alcool, médicaments...) mais également aux personnes dépendantes sans produits (jeux, internet...).

**UN SERVICE DE PROXIMITÉ, GRATUIT ET CONFIDENTIEL**